

ID : 022-212202667-20241112-DB_20241112_15-DE



Délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 2024

Nombre de Conseiller ères

en exercice: 23 Présentes: 20 Votantes: 23 Procuration: 3

Délibération rendue exécutoire

le: 13/11/2024

Convocation du Conseil Municipal

en date du: 07/11/2024

Affichage en date du : 07/11/2024 Réception en préfecture en date du :

Publication en date du :

was mish

L'an deux mille vingt quatre Le douze novembre

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipale en exercice sont présents, à l'exception de Justine LE NY ayant donné procuration à Christophe JAGU, de Réjane BOSCHER ayant donné procuration à Daniel CORNEE et de Jacques SIBERIL ayant donné procuration à Nolwenn BURLOT.

Secrétaire de séance : Stellane BRETON-ANJOT

DB_2024-11-12-15

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur: M. Guillaume ROBIC

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des effectifs du personnel en vigueur,

Vu l'avis des commissions communales du 06 novembre 2024,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est rappelé que le Conseil Municipal a ouvert en 2022 un poste de Volontaire Territorial en Administration qui a pris fin en Novembre 2023.

Dans la continuité, le Conseil Municipal a ouvert en décembre 2023 un poste à temps plein d'assistante de direction auprès de la direction générale des services.

Ce poste a été ouvert en emploi non-permanent le temps d'apprécier la charge de travail et son organisation, qui ont justifié l'intérêt d'un tel poste dans le cadre d'un soutien à l'ingénierie, au secrétariat de direction et du Maire, ainsi qu'au fonctionnement administratif de la Commune notamment en ce qui concerne la préparation et le suivi des dossiers et projets, ainsi que des Assemblées et des délibérations.

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal de transformer la création de ce poste en emploi permanent avec effet au 1et décembre 2024.

Les éléments du poste seront les suivants :

- Intitulé : Assistant e de direction auprès de la direction générale des services
- Objet : Assurer le secrétariat du Directeur général des services et du Maire, la préparation et le suivi de leurs dossiers ainsi que d'instances communales
- Quotité temps travail : temps plein
- Grade minimum et maximum de recrutement et nomination : d'adjoint administratif à rédacteur principal de 2ème classe
- Ouvert à l'emploi de contractuel : oui.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024 Reçu en préfecture le 15/11/2024 Publié le

ID: 022-212202667-20241112-DB_20241112_15-DE

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la modification proposée du tableau des effectifs du personnel à effet 1er décembre 2024;
- D'autoriser le Maire ou son sa représentant e à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le 15/14/1024

Le Maire,

Guillaume ROBIC